

ICIALE

\$ 5,000,000.00
\$ 5,500,000.00
\$ 45,219,000.00

à son département
massieurs examinent
dépôts.
colonnaires lors de sa
cteurs.

ORTE

ous

bec.

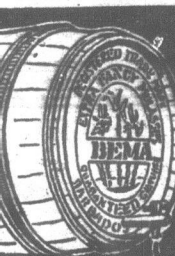
o, du Nouveau-Brun-

ETER

es en ville et à la cam-
ministration de success-

HER

Tel.: 2-3200, 2-3203



marque
erce qui
mène sur
sari est
antie et
ntie de
cier que
enu est
melasse
renom-
monde

aVendent

SAGE D'UN
IO

doit posséder une
sommaire, d'une
00.

nnée

tenir une licence,

radio, aux Inspecteurs
de la Marine

et des Pêcheries.

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de
Québec..... 1.00
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50

Pour les Sociétaires de la
Coopérative Fédérée de
Québec et de la Société
des Jardiniers-Maraîchers 75c

Tarif des annonces 12c, la ligne
Annonces classifiées 25 mots, 50
sous par insertion, plus un sou
par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme", Limitée, 111 Côte de
la Montagne, (Edifice Morin)
Québec, Case postale 129—
Tél. 2-4207.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Maraîchers de la Province de Québec

Volume XIV

LE 25 NOVEMBRE 1926

Numéro 47

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

L'OPINION DES AUTRES

La Coopérative a fait ses preuves. C'est une œuvre, une entreprise, une activité vivante. Le public reconnaît la valeur des services qu'elle rend à la classe agricole. Critique malveillante de la part de certains individus par l'entremise d'une excellente association. La colonisation.

Un des plus importants journaux canadiens-français de la province de Québec a publié, la semaine dernière, un article solide comme mise au point à la suite de certaines critiques exagérées contre la Coopérative Fédérée.

C'est une pièce qui mérite toute la publicité possible, car il exprime l'opinion de presque toute la population rurale de la province de Québec.

Nous n'y ajouterons pas de commentaires. Qu'on lise plutôt.

"Les opinions sont libres et, par conséquent discutables. Celles que le dernier Congrès de l'Union des cultivateurs a émises sur plusieurs questions d'intérêt général restent donc sujettes à l'examen et même à la critique si elles y prêtent.

Dans le cas des deux résolutions que le congrès a adoptées relativement à la Coopérative Fédérée et à la colonisation, il y a eu plus que de simples expressions d'opinion. On y voit de claires et formelles appréciations de faits. Et les faits, tels que présentés, sont erronés. C'est ce que nous tenons à signaler.

Nous ne nous arrêterons pas au libellé des deux résolutions. Il suffit d'en prendre la substance.

Dans la pensée du Congrès, la Coopérative Fédérée ne serait pas loin d'être mal administrée et mériterait une enquête; on la demande. Secondement, nous n'aurions jamais eu de véritable système de colonisation, autant dire de véritable colonisation... autant dire que les gouvernants n'ont rien fait. Si nous ne nous trompons, c'est ce que le R. P. Alexandre Dugré, S.J., l'auteur de la seconde résolution, a laissé entendre en des termes non équivoques.

C'est un peu fort. Et nous doutons que telles soient les vues mûries de la majorité des membres de l'Union. Il y a de ces résolutions qui, présentées et votées précipitamment à la fin d'une réunion, expriment bien plus la pensée outrée de quelques esprits insuffisamment avertis ou préjugés que la notion exacte de la majorité de l'assemblée et surtout de toute la collectivité qu'elle vise à représenter.

Nous sommes de ceux qui croient que la Coopérative Fédérée a fait ses preuves. Et ceux-là, nous le croyons aussi, sont le plus grand nombre. La Coopérative Fédérée, on ne peut le nier, a été toute action. C'est une œuvre, une entreprise, une activité vivante. Organisée pour mettre en faisceau serré les efforts de coopération, elle a rempli et continue de remplir sa mission: elle a fait de la coopération, et sur une grande échelle. Elle a satisfait, dans une large mesure, au bien désiré de ses membres.

C'est un fait public, qu'il n'est pas nécessaire d'examiner plus à fond avec des chiffres et un bilan, qui sont d'ailleurs connus et qu'il est loisible à tous de vérifier ou de consulter.

Or, l'Union des cultivateurs—qui, il faut le constater, n'a encore rien accompli, après trois ans d'existence, dans le domaine de l'action positive et pratique—demande une enquête sur le fonctionnement de la Coopérative Fédérée. L'étrangeté du procédé n'a d'égale que ce qu'il présente d'illogisme, pour ne pas dire d'odieus.

La requête formulée par l'Union ne peut avoir pour base que des plaintes, dirigées contre la Coopérative. A ces plaintes elle se réfère, sans paraître trop y toucher.

Mais d'où viennent-elles? A bien examiner la campagne de dénigrement organisée contre la Coopérative depuis quelques années, on aperçoit vite qu'elle n'a pas originé dans le monde agricole. Il appert, au contraire, que le mouvement d'hostilité a été déterminé et entretenu par certains commerçants qui ont vu en elle une puissante rivale, une rogneuse de leurs petits et gros profits. En cette origine même se révèle l'utilité directe de la Coopérative, qui tient à garder les profits à ses membres au lieu de les laisser à des intermédiaires ne se souciant aucunement de l'avancement et du mieux-être agricoles. Et pour tout dire, il convient de répéter que le Bulletin des Agriculteurs, jusqu'ici organe officiel de l'Union, a servi de réceptacle habituel au venin des adversaires de la Coopérative.

Que les attaques partent de milieux agricoles sérieux, c'est plus que douteux. Et qu'elles soient lancées par des membres assez nombreux de la Coopérative elle-même, il y a là au moins une forte improbabilité. Tout au plus, faut-il y voir une exception qui, dans l'ensemble n'a aucune importance.

Alors?

Alors la conclusion s'impose. Dans l'hostilité que la Coopérative a rencontrée il n'entre aucune manifestation pouvant induire à une inférence de mauvaise administration dans la Coopérative.

Quelles preuves a-t-on d'ailleurs apportées au Congrès?

Alors pourquoi une enquête?

Et que dirait-on, par exemple, si une banque, supposons La Banque Provinciale, demandait une enquête sur la façon d'administrer d'une autre banque, par exemple La Banque Canadienne Nationale. Et quelle surprise pour le public de voir cette demande insérée dans une grande résolution votée par les actionnaires. Organisme agricole, vigoureux, prospère et progressif, la Coopérative Fédérée aurait pu, à coup sûr, s'attendre à un autre procédé de la part d'une association également agricole. En vérité l'Union n'a pas le beau rôle en l'occurrence.

A-t-elle été mieux inspirée dans la pensée qui a présidé à l'élaboration de l'autre résolution? Nous ne pouvons le croire, malgré tout le respect que nous éprouvons pour le révérend Père Dugré.

Toute œuvre de colonisation est pleine de complexité. Elle ne peut s'opérer sans quelques incertitudes malgré les prévisions les mieux calculées et les plans les mieux conçus—sans quelques erreurs non plus. Mais considérer comme néant l'œuvre de vie, l'entreprise de peuplement rationnel à laquelle l'honorable M. Perrault, après ses prédécesseurs, s'est voué depuis des années avec tant d'énergie et d'intelligence est le pire des aveuglements ou le plus insigne des partis pris à l'égard d'un gouvernement. S'il est une œuvre admirable parmi les œuvres dont la Province est redevable à la vision et à l'esprit d'initiative de ses administrateurs, c'est bien l'œuvre colonisatrice qui a marqué la carrière publique de M. Perrault. Ce travail gigantesque, qui a ouvert et organisé un vaste et riche territoire, n'a pas été laissé au hasard; ses résultats, sur lesquels les intelligences les mieux averties sont d'accord, dans tous les partis et tous les domaines sociaux, pour en vanter l'excellence, ne sont pas le fruit d'une aventure administrative et de ses à-coups. Ils ont découlé d'efforts concertés et réfléchis.

Alors, que signifie cette résolution suspecte qui, dans son fond de pensée, commence par abolir le passé ou le montrer comme une vanité des vanités et finit, en somme, par laisser entendre que tout est à refaire?"

Nous ne voulons pas mettre en doute les bonnes intentions des dirigeants de l'Union à l'égard de la classe agricole. Mais ils courent le risque de s'égarer et de rendre leur action future inefficace en suivant des voies qui s'éloignent des réalités. Nous serions tentés de dire qu'ils vouent leur association à l'engloutissement d'un rêve stérile ou, ce qui n'est guère mieux, à cet état de mécontentement insalubre qui suscite l'entretien de griefs faux et mal fondés."